

Commission des standards et programmes d'élevage

Lettre de mission

Préliminaires

*Article 8 (commissions) du règlement intérieur du LOOF
[...]*

Les principales commissions qui apportent leur concours à la Fédération sont :

- la commission de l'éleveur ;*
- la commission des standards et programmes d'élevage ;*
- la commission de formation et de reconnaissance des juges ;*
- la commission des clubs de race ;*
- la commission des expositions.*

Le conseil d'administration peut créer, si besoin est, de nouvelles commissions, permanentes ou non, nécessaires à la réalisation de l'objet du LOOF. Il peut mettre fin à toute commission devenue sans objet.

Ces commissions reçoivent du président des lettres de mission qui définissent leur objet, leur mission et les moyens dont elles disposent. Ces lettres et ces moyens sont approuvés par le conseil d'administration.

Ces commissions sont composées, sur la base du volontariat, de membres adhérents ou de leurs représentants, acceptés par le conseil d'administration. Chaque commission doit comporter au moins un membre du conseil d'administration.

Les administrateurs doivent tous être informés de l'ordre du jour et de la date des réunions des commissions.

1. OBJET

Le rôle de la commission des standards et programmes d'élevage, appelée couramment « commission des standards » est de :

- coordonner l'édition du « guide des standards » du LOOF visant à décrire de manière la plus claire possible le chat idéal dans chaque race. Une attention toute particulière sera portée à ne pas encourager les caractères pouvant porter préjudice au bien-être du chat ;
- étudier les modifications de ces standards proposées par les clubs de race, ou leur en proposer lorsque des incohérences ou imprécisions sont détectées ;
- œuvrer, dans la mesure du possible, avec les autres fédérations dans le sens de l'harmonisation des standards félines ;

- donner un avis motivé sur l'intérêt et la réalisation des plans d'élevage soumis au LOOF ;
- donner un avis motivé sur l'admission des nouvelles races et nouvelles couleurs en fonction des demandes et aider à l'établissement de leur standard.

2. MISSIONS

En conséquence, les principales missions de la commission des standards sont :

Édition du guide des standards

- Modification des standards : la commission des standards étudiera les modifications des standards en coordination avec les clubs de race affiliés au LOOF pour la(les) race(s) impactées lorsqu'ils existent, en veillant à garantir la cohérence globale du guide des standards ;
- Mise à jour annuelle : la commission des standards préparera les mises à jour annuelles du guide des standards, suite à ces modifications. Le guide des standards inclut non seulement le standard de chaque race, mais aussi tout règlement ou document annexe nécessaire pour la compréhension et la complétude de l'ensemble, en particulier mariages autorisés, liste des races autorisées en championnat, nomenclature unifiée de couleurs basée sur les connaissances actuelles en génétique féline, règlements RIA/RIEX/RF et NR/NC, glossaire, ... ;
- Traduction : la commission des standards supervisera la traduction en anglais de ces mises à jour ;
- Mise en œuvre lors des jugements en exposition féline : les membres de la commission des standards participeront à l'organisation de sessions de formation pour les juges et élèves-juges.

Détermination de race au titre de l'apparence (RIA)

- La commission des standards donnera son accord au cas par cas sur les deux juges habilités à effectuer la détermination ;
- La commission fera évoluer le règlement RIA pour qu'il soit en adéquation avec cette pratique.

Plans d'élevage et nouvelles races/couleurs

- Étude des plans d'élevage : la commission des standards étudiera les dossiers reçus, et rédigera un avis motivé d'acceptation ou de refus. Il coopérera pour ce faire avec le conseil scientifique ;

- Nouvelles races et nouvelles couleurs : la commission des standards étudiera les dossiers reçus par le LOOF et formulera un avis motivé dans le respect de la procédure prévue au règlement NR/NC ;

Ces demandes seront adressées au LOOF à l'attention de la commission des standards, qui en informera le conseil scientifique et émettra son avis auprès du conseil d'administration après consultation des clubs de race concernés chaque fois que cela est possible.

Afin de remplir au mieux ses missions, la commission des standards doit connaître les règles félinotechniques appliquées par les grandes fédérations internationales membres de la WCC dans le domaine des standards. Elle doit également se maintenir informée sur les avancées en matière de génétique féline, en particulier en ce qui concerne l'identification des gènes liés à la morphologie et aux couleurs de robe, et les tests génétiques disponibles dans ce domaine.

Elle travaille en étroite coopération avec la commission des juges, le conseil scientifique et les clubs de race.

3. MOYENS

Conformément au règlement intérieur du LOOF, les membres de la commission devront être adhérents du LOOF ou représentants d'un adhérent du LOOF et être acceptés par le conseil d'administration.

Il sera fait un rapport d'avancement des études menées et des décisions proposées par la commission à chaque réunion du conseil d'administration.

Le responsable de la commission peut librement organiser des réunions de sa commission, si nécessaire, afin de mener à bien les missions décrites ci-dessus. Toute réunion de la commission donnera lieu à rédaction d'un compte rendu qui sera diffusé au conseil d'administration.

Pour remplir les missions qui lui sont confiées, la commission dispose d'un budget prévisionnel annuel.

Ce budget fait l'objet chaque année d'une discussion avec le bureau du LOOF, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration dans le cadre de la présentation du budget prévisionnel du LOOF.